

Créé lors du mouvement social par des militants, lycéens, étudiants, avocats, médecins le **COLLECTIF « STOP AUX VIOLENCES POLICIÈRES »** lance un **APPEL À TÉMOINS** afin de recenser et dénoncer auprès du Défenseur des droits l'usage anormal et disproportionné de la force par la police.

Matraque, tonfa, gaz, grenade, flash-ball, nasse... **PARCE QUE LA POLICE NE PEUT USER DE LA FORCE EN TOUTE IMPUNITÉ : VICTIMES, TÉMOINS : MANIFESTEZ-VOUS !**

## **VIOLENCES POLICIÈRES : APPEL À TÉMOINS**

[violencespolicieres@riseup.net](mailto:violencespolicieres@riseup.net)

Face aux violences policières en manifestation, nous – collectif de militants, lycéens, étudiants, avocats, médecins – allons saisir le **Défenseur des droits**, autorité indépendante sans lien avec la police ou la justice.

**L'objectif est de faire état de l'étendue des violences policières sur les manifestants qui ne sont que trop peu recensées et médiatisées.**

**À la différence d'une plainte déposée à l'IGPN/IGS (police des polices) ou au procureur de la République, une saisine du Défenseur des droits (DDD) n'implique aucun risque de poursuites pour les manifestants.**

Nous invitons donc toute personne victime, témoin ou détentrice d'images ou vidéos montrant un usage anormal et/ou disproportionné de la force par les policiers, à nous les communiquer. Ces vidéos seront floutées afin de garantir l'anonymat des autres manifestants :

- Blocage par encerclement (dits « nasse » ou « *keetling* »)
- Tir de flash-ball/LBD40 (ex. : tirs à bout portant, tirs à hauteur de visage...)
- Utilisation abusive des gaz (poivre, lacrymo, cayenne...)
- Lancer en cloche de grenades de désencerclement et de grenades assourdissantes...
- Coups de matraque ou « tonfa » portés sur des parties vitales (tête, colonne vertébrale...)
- Intervention violente de policiers en civil sans port du brassard marqué « POLICE »
- Tout autre usage disproportionné de la force, notamment au cours de l'interpellation.

S'agissant des victimes directes de violences policières, nous souhaiterions, dans la mesure du possible, obtenir de leur part :

- Une copie du certificat médical (les médecins sont soumis au secret médical, inutile de mentir sur les conditions dans lesquelles vous avez été blessé et/ou interpellé. Il est fondamental que vous informiez le plus complètement possible le médecin qui vous examinera : ceux-ci ne sont pas autorisés à communiquer ces éléments à la police)
- Des photos des blessures
- Un récit détaillé des événements (contexte de l'action et étendue des blessures).

Les témoignages seront reçus sur une boîte mail sécurisée assurant l'anonymat des victimes comme des témoins. Une seule adresse : [violencespolicieres@riseup.net](mailto:violencespolicieres@riseup.net)

UNE TELLE PROCEDURE N'EMPORTERA AUCUNE CONSÉQUENCE POUR LA PERSONNE QUI NOUS CONTACTE : LE COLLECTIF S'EMPLOIE, EN LIEN AVEC DES AVOCATS, À RECENSER POUR DÉNONCER L'USAGE ABUSIF DE LA VIOLENCE PAR LA POLICE.

**Le collectif « STOP VIOLENCES POLICIÈRES »**